

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 30	Absent(s) excusé(s) : 21	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 9
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 juin 2024

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 24 juin 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-06-24-BD-8 :

Plateau de Frescaty - Bâtiment HB 76A - Avenant au bail emphytéotique conclu avec la Croix Rouge Française en vue de réduire l'assiette du bail.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 9 mai 2016 relative à l'acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) sur le Plateau de Frescaty,
VU le bail emphytéotique en date du 26 octobre 2016 conclu par l'EPFGE au profit de la Croix Rouge Française pour la mise à disposition du bâtiment HB 76A à Marly,
VU l'acte authentique en date du 27 octobre 2016 actant la cession par l'EPFGE au profit de Metz Métropole de terrains sur le Plateau de Frescaty, et notamment l'emprise foncière du bâtiment HB 76A à Marly, emportant substitution de Metz Métropole en lieu et place de l'EPFGE dans les droits et obligations découlant du bail emphytéotique,
CONSIDERANT le projet de nouvelle ligne METTIS C et notamment la création de la station « Grange aux Ormes » rue Costes et Bellonte à Marly,
CONSIDERANT la nécessité d'extraire du bail emphytéotique conclu avec la Croix Rouge Française une emprise foncière d'environ 56 m² (avant arpentage), à prendre sur la parcelle cadastrée section 34 n° 152, pour permettre cet aménagement par Metz Métropole,
CONSIDERANT qu'après extraction de l'emprise susvisée, toutes les autres clauses, charges, conditions et effets du bail emphytéotique seront maintenus, et notamment que le montant de la redevance due au titre dudit bail, son lieu de paiement et sa fréquence de paiement demeureront inchangés,

DECIDE de modifier, par voie d'avenant, l'assiette foncière, cadastrée section 34 n° 152, mise à disposition de la Croix Rouge Française dans le cadre du bail emphytéotique en date du 26 octobre 2016, en la réduisant d'une emprise, avant arpentage, d'environ 56 m² ce, sans impact sur le montant de la redevance due au titre du bail,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique ainsi que tout document s'y rapportant, et à régler les frais d'honoraires et de publication

correspondants.

Metz, le 25 juin 2024

Le Secrétaire de séance

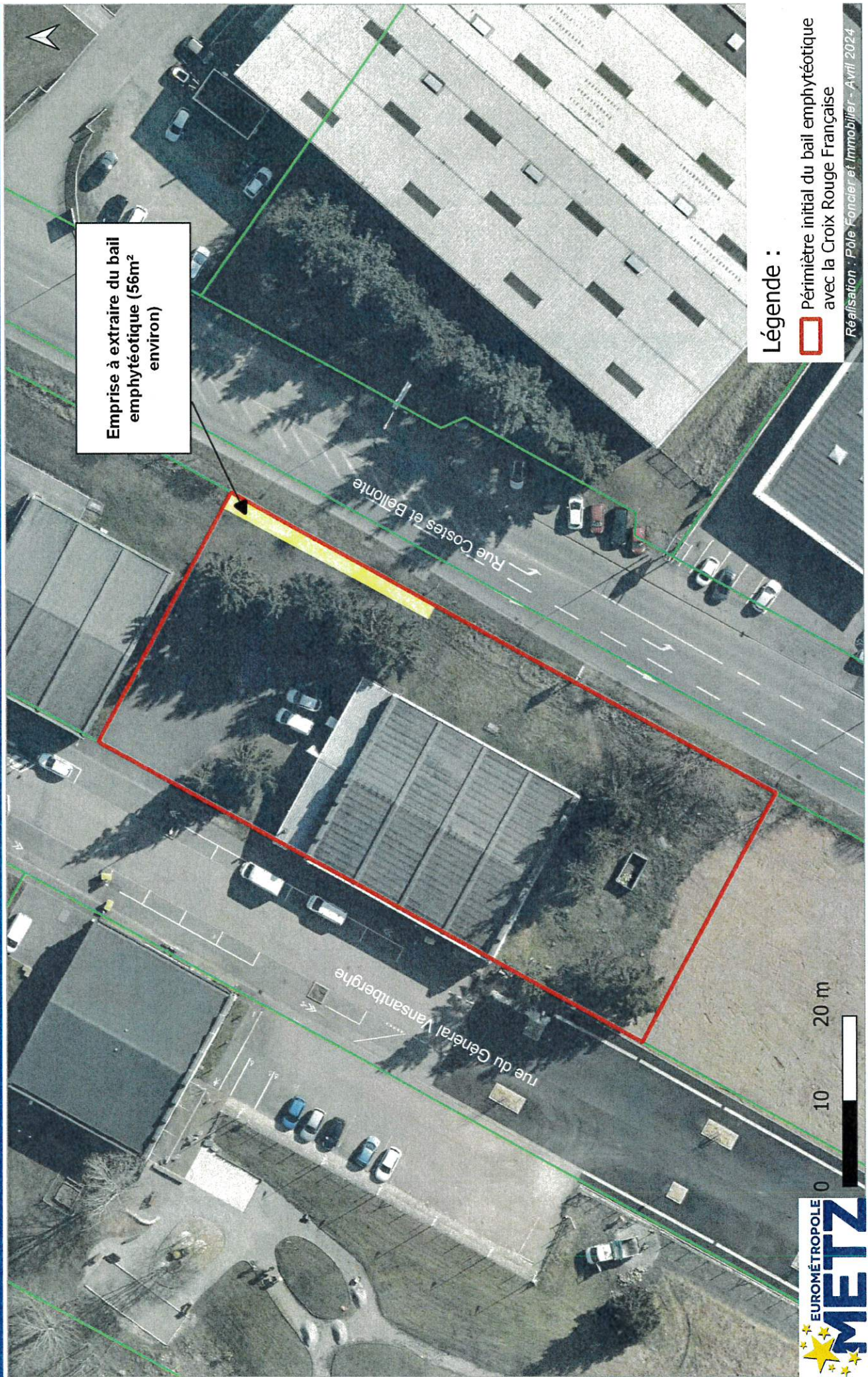
Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Plateau de Frescaty - Bâtiment HB 76A à MARLY
Bail emphytéotique Eurométropole de Metz / Croix Rouge Française



Emprise à extraire du bail
emphytéotique (56m²
environ)

Légende :

-  Périmètre initial du bail emphytéotique avec la Croix Rouge Française

Réalisation : Pôle Foncier et Immobilier - Avril 2024

0 10 20 m



Résumé de l'acte

057-200039865-20240624-2024-06-DC8-DE

Numéro de l'acte : 2024-06-DC8
Date de décision : lundi 24 juin 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty - Bâtiment HB 76A - Avenant au bail emphytéotique conclu avec la Croix Rouge Française en vue de réduire l'assiette du bail
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240624-2024-06-DC8-DE
Document principal : 99_DE-8.pdf

Historique :

26/06/24 14:32	En cours de création	
26/06/24 14:33	En préparation	Catherine DELLES
26/06/24 15:23	Reçu	Catherine DELLES
26/06/24 15:24	En cours de transmission	
26/06/24 15:28	Transmis en Préfecture	
26/06/24 15:38	Accusé de réception reçu	